

Le service de la prélature de l'Opus Dei aux diocèses

Cardinal Camillo RUINI

Vicaire général de sa Sainteté pour le diocèse de Rome

Dans l'exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis*, le serviteur de Dieu Jean-Paul II rappelait qu'il revient à l'évêque de « promouvoir diligemment une véritable pastoralité et une réelle pédagogie de la sainteté », de manière à réaliser le programme proposé par le cinquième chapitre de la constitution *Lumen gentium* concernant la « vocation universelle à la sainteté »¹. C'est dans ce vaste horizon, qui n'implique pas seulement chaque évêque, mais toute l'Église d'aujourd'hui et de toujours, que je veux situer ma réflexion sur le service de l'Opus Dei aux diocèses.

En effet, la mission de l'Église entière et de tous les fidèles est la sainteté et la sanctification de tout l'univers créé dans le Christ (Jn 12, 32 et 1 Cor 15, 25-28). Certains Pères de l'Église des premiers siècles avaient déjà considéré l'Église comme un *mundus excelsivus*, c'est-à-dire comme le mystère de l'accomplissement du salut chez les hommes et dans toute la création. Au sein de cette mission commune, les évêques ont la responsabilité de servir l'ensemble du peuple de Dieu sur la chemise menant vers la plénitude de la charité.

UNIVERSITÉ PONTIFICALE DE LA SAINTE CROIX, *Études sur la prélature de l'Opus Dei, À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Constitution apostolique Ut sit*, Jean-Pierre SCHOUPE, traducteur et directeur, Collection Gratianus, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2009, pp. 149-159.

Le service de la prélature de l'Opus Dei aux diocèses

Dans l'exhortation apostolique postsynodale *Pastores gregis*, le serviteur de Dieu Jean-Paul II rappelait qu'il revient à l'évêque de « promouvoir inlassablement une véritable pastorale et une réelle pédagogie de la sainteté, de manière à réaliser le programme proposé par le cinquième chapitre de la constitution *Lumen gentium* concernant la vocation universelle à la sainteté »¹. C'est dans ce vaste horizon, qui n'implique pas seulement chaque évêque, mais toute l'Église d'aujourd'hui et de toujours, que je veux situer ma réflexion sur le service de l'Opus Dei aux diocèses.

En effet, la mission de l'Église entière et de tous les fidèles est la sainteté et la récapitulation de tout l'univers créé dans le Christ (Jn 12, 32 et 1 Cor 15, 25-28). Certains Pères de l'Église des premiers siècles avaient déjà considéré l'Église comme un *mundus reconciliatus*, c'est-à-dire comme le mystère de l'accomplissement du salut chez les hommes et dans toute la création. Au sein de cette mission commune, les évêques ont la responsabilité de servir l'ensemble du peuple de Dieu sur le chemin menant vers la plénitude de la charité.

1. JEAN-PAUL II, exhort. apost. postsyn. *Pastores gregis*, 16 octobre 2003, n° 41.

L'érection de l'Opus Dei en prélature personnelle, dont nous commémorons par cette journée le 25^e anniversaire, eut comme finalité qu'« il soit un instrument valable et efficace de la mission de salut que l'Église accomplit pour la vie du monde »². Comment ne pas voir dans ces paroles de l'introduction de la Constitution apostolique *Ut sit* la convergence et le service de l'Opus Dei à toute l'Église? Comment ne pas y voir sa convergence et le service à chaque diocèse dans lequel il remplit sa mission pastorale particulière?

Dans la vie de saint Josémaría nous retrouvons cette même vérité du service de l'Opus Dei à Dieu et à toute l'Église; nous nous arrêterons spécialement sur deux événements: l'un a lieu en 1933, l'autre en 1941. À ces moments-là, le fondateur de l'Œuvre fut tenté de penser que tout cela était une invention et qu'il était en train d'induire en erreur tant d'hommes et de femmes. Cela dura seulement l'espace d'un moment: il s'en dégagait en suivant la voie de l'abandon entre les mains de Dieu et du service de l'Église. Après cela, une grande paix lui inonda le cœur, comme confirmation de ce qui demeure encore aujourd'hui et nous éclaire sur la mission de l'Opus Dei, ainsi que sur son caractère fondamentalement ecclésial. Quelques années plus tard, il dit à un groupe de jeunes: « si l'Opus Dei n'était pas pour le Seigneur et pour servir l'Église, il serait préférable qu'il soit détruit. Je n'en voudrais plus ! »³.

Je viens d'évoquer un moment missionnaire de convergence de l'Opus Dei et des diocèses et un moment de la vie du fondateur de l'Opus Dei, dans lequel l'Église apparaît à la fois comme centre éclairant et comme raison d'être. Nous pouvons voir manifestement en ceux-ci que la vie de l'Œuvre

2. JEAN-PAUL II, const. ap. *Ut sit*, introduction.

3. Cfr. SAINT JOSÉMARÍA, *Cahiers intimes*, n° 1730, cité dans A. VÁZQUEZ DE PRADA, *Le fondateur de l'Opus Dei*, vol. 1, Paris/Montréal, Le Laurier/Wilson & Lafleur Ltée, 2001, pp. 449-450; vol. 2, 2003, p. 567; vol. 3, 2005, pp. 623-624; J. ECHEVARRÍA, *Memoria del Beato Josemaría Escrivá*, Como, Leonardo Internacional, 2001, p. 319.

dans toute son étendue est imprégnée de cette dimension ecclésiale fondamentale. C'est précisément à l'intérieur de cette étendue, de cette convergence, que je propose de considérer le service de l'Opus Dei aux diocèses.

Si nous examinons le but de la prélatrice de l'Opus Dei, nous observons que chaque fidèle se propose la sanctification à travers l'exercice des vertus chrétiennes dans son état et sa condition de vie selon sa spiritualité spécifique, clairement séculière. De plus, la mission spécifique de la prélatrice est de s'adresser à toutes les personnes, de n'importe quelle condition et état de vie, afin qu'elles s'unissent au Christ, sanctifient leur travail et réalisent la partie qui les concerne de la mission de l'Église, en exerçant toutes leurs activités conformément à la volonté de Dieu⁴. L'on ne manquera pas de reconnaître dans cette mission une ressemblance avec la mission confiée aux évêques, déjà mentionnée au début de ce discours : la tâche de promouvoir une authentique pastorale et pédagogie de la sainteté.

Je souhaiterais rappeler ici les mots que le serviteur de Dieu Jean-Paul II adressa à un groupe de fidèles de l'Opus Dei en 2001 : « Je désire avant tout souligner que l'appartenance des fidèles laïcs tant à leur Église particulière qu'à la prélatrice, à laquelle ils sont incorporés, fait que la mission particulière de la prélatrice conflue avec l'engagement d'évangélisation de chaque Église particulière, comme le prévoit le Concile Vatican II lorsqu'il établit la figure des prélatrices personnelles. »⁵ En plus de la convergence déjà analysée, ces mots du Saint-Père nous invitent à une compréhension en profondeur du sens de l'appartenance des laïcs à l'Église particulière et à la prélatrice de l'Opus Dei. Les fidèles de la prélatrice étant aussi des fidèles des diocèses dans lesquels ils vivent, le fruit de la mission pastorale que l'Opus Dei remplit pour la vie du monde est présent chez des personnes qui sont,

4. Cfr. *Codex Iuris Particularis Operis Dei*, n° 2.

5. JEAN-PAUL II, *Discours*, 17 mars 2001, n° 1.

dans le même temps, fidèles de leur diocèse et de leur prélature. Dès lors, le fruit de la mission pastorale de l'Opus Dei reste à l'intérieur des Églises locales dans lesquelles la prélature de l'Opus Dei exerce sa fonction particulière.

Peut-être une considération inverse pourra-t-elle nous aider à saisir cette convergence : certains fidèles d'un diocèse sont aussi fidèles de l'Opus Dei ; or cette caractéristique n'affaiblit pas leur appartenance au diocèse en question ; au contraire, concrètement dans l'Opus Dei, elle la renforce. Selon la doctrine que saint Josémaría rappelait, l'appel universel à la sainteté signifie, entre autres, que la sanctification et la mission apostolique soient réalisées à travers les conditions de vie et l'état de chaque chrétien, c'est-à-dire qu'elles soient réalisées dans l'existence chrétienne telle qu'elle est. Il n'est pas nécessaire de s'isoler, de renoncer à certaines de ces conditions ou de rechercher la sainteté en parallèle par rapport à certaines d'entre elles⁶. L'une de ces conditions est leur appartenance à un diocèse ou à une Église locale déterminée. L'exercice des vertus et l'accomplissement de la mission ont donc lieu dans leur Église locale. L'obtention de la sainteté dans la vie quotidienne et la pratique de l'apostolat se situent toujours à l'intérieur de l'Église locale à laquelle ils appartiennent et leurs fruits demeurent dans les Églises locales où ils habitent et développent leur activité.

Nous pouvons dire la même chose de tous ceux qui reçoivent la formation chrétienne que l'Œuvre offre dans l'accomplissement de sa mission spécifique. Ils appartiennent au diocèse dans lequel ils vivent et le fruit de cette formation demeure comme une espérance de vie chrétienne pour tous les frères. En outre, nous pouvons prendre en compte l'apostolat que les fidèles de la prélature réalisent avec les non-chrétiens qui habitent dans le diocèse ; de la sorte, ils font croître le règne de Dieu dont l'Église est le

6. Cfr. F. OCÁRIZ, « Vocazione alla santità in Cristo e nella Chiesa », dans *Santità e mondo*, Cité du Vatican, 1994, pp. 34 et suiv.

germe et ils réalisent en première ligne l'évangélisation de la société, de la culture, de la famille, de l'école, des diverses professions et des conditions de vie dans lesquelles le Christ veut être aimé et connu.

Ce service que l'Opus Dei rend aux fidèles des diocèses dans lesquels il est présent, qu'il y ait ou non des membres de la prélatrice de manière concomitante, est donc on ne peut plus direct. C'est ce que nous allons envisager à présent de deux points de vue: d'abord, en tant que service rendu à travers la vie des fidèles dans les différents milieux de leur existence et, ensuite, institutionnellement, par la formation dispensée aux fidèles du diocèse.

L'Église rend au monde un témoignage du salut auquel Dieu nous appelle précisément à travers le vécu de ses membres. En ce sens, la dimension prophétique du message chrétien devient vérité vécue et tous peuvent voir que la sainteté même, Dieu, est venue habiter au milieu de nous. En vérité, si nous considérons l'ensemble des vies chrétiennes menées dans les différents milieux de la société, du monde des entreprises, du travail, de la famille, de la culture, nous sommes en mesure d'apprécier la force et la capillarité de la mission des laïcs, une mission à laquelle l'Opus Dei, en tant que phénomène pastoral, contribue de manière particulière.

Saint Josémaría disait: «l'apostolat le plus important de l'Opus Dei est celui que chaque membre réalise par le témoignage de sa vie et de sa parole, dans les contacts fréquents qu'il entretient avec ses amis et ses compagnons de travail. Qui peut mesurer l'efficacité surnaturelle de cet apostolat silencieux et humble? On ne saurait évaluer l'aide que fournit l'exemple d'un ami loyal et sincère, ou l'influence d'une bonne mère au sein de la famille.»⁷ Cette affirmation vaut également pour tous les chrétiens, depuis les temps apostoliques jusqu'à présent. Le témoin de la vie chrétienne

7. SAINT JOSÉMARÍA, *Entretiens avec Monseigneur Escrivá*, Paris, Le Laurier, 1987, n° 31.

exerce une influence bénéfique sur la vie des frères et sur celle de tous les hommes. Il est difficile de chiffrer l'importance de la mission de l'Église réalisée à travers la vie des chrétiens. Dans cette dernière, se retrouvent l'action divine sanctifiante et la liberté de chaque fidèle qui, par son amour de l'Église, parvient à accomplir sa part de la mission ecclésiale. Il s'agit d'une action qui est ferment dans la masse (Mt 13, 33), comparable à l'action missionnaire des premiers chrétiens. On peut l'observer avant tout dans la vie familiale, dans le travail, dans le cercle des amis et des connaissances de chaque chrétien.

Cette mission conduit progressivement à une nouvelle façon de regarder et d'évaluer la vie, les autres, le monde. Celle-ci se transmet et devient une expérience vécue, puis devient une vraie culture qui transforme la société à la mesure du Christ. La variété des possibilités, la richesse des moyens et des aspects dépassent les possibilités institutionnelles, qui toutefois existent. Mais pour que les laïcs puissent vraiment être lumière du monde dans lequel ils vivent, ils ont besoin d'une formation doctrinale, ascétique, apostolique, humaine et spirituelle soignée. Ainsi, ils seront en mesure d'unir la créativité, la grâce, la liberté, les capacités personnelles, les possibilités de dialogue, etc., en sorte que le règne de Dieu puisse s'accomplir dans leur vie et que toute la création soit présidée par le Christ et offerte au Père à travers le Saint-Esprit. Rappelant la célèbre expression paulinienne — *instaurare omnia in Christo* —, saint Josémaría affirmait que « notre mission de chrétiens est de proclamer cette royauté du Christ, de l'annoncer par nos paroles et par nos œuvres. Le Seigneur veut que les siens soient présents à tous les carrefours de la terre. Il en appelle certains au désert afin que, se désintéressant des péripéties de la société des hommes, ils témoignent aux autres que Dieu existe. À d'autres, Il confie le ministère sacerdotal. Mais Il veut que le plus grand nombre des siens reste au milieu du monde, dans les occupations terrestres. Par conséquent, ces chrétiens-là doivent porter le Christ dans tous les milieux où s'accomplissent les tâches humaines : à l'usine, au laboratoire,

dans les champs, dans l'atelier de l'artisan, dans les rues de la grande ville et sur les sentiers des montagnes.»⁸

La prélatrice de l'Opus Dei rend également un précieux service aux diocèses sur le plan institutionnel, en organisant des parcours et des rencontres de formation visant à éclairer la recherche de la sainteté et l'exercice de l'apostolat par le travail et les circonstances personnelles de chacun. Il ne suffit pas, en effet, que les laïcs soient dans le monde et mènent une existence tissée des choses du monde⁹. Pour réaliser leur mission spécifique, ils ont besoin d'éclairer avec la grâce de Dieu les réalités dans lesquelles ils vivent et cela suppose une formation profonde et spécifique, comme celle que l'Opus Dei propose.

Outre cet aspect plus institutionnel, la présence de la prélatrice de l'Opus Dei dans un diocèse offre des occasions de collaboration mutuelle spécifique entre clercs. Dans de nombreux diocèses — Rome ne fait pas exception — les prêtres incardinés dans la prélatrice remplissent aussi des charges diocésaines (curés, vicaires paroissiaux, défenseurs du lien et juges dans les tribunaux diocésains, etc.). Dans l'accomplissement de ce travail pastoral de suppléance, les prêtres incardinés dans l'Opus Dei sanctifient leur travail pastoral et font de l'apostolat, c'est-à-dire qu'ils font l'Opus Dei à travers ces services ministériels. Cependant, le service pastoral le plus spécifique et direct qu'ils rendent aux diocèses a lieu pendant l'accomplissement de la mission de la prélatrice. C'est à cette fin, et non pour combler des lacunes diocésaines, que celle-ci a été érigée par l'autorité suprême. Si le travail de suppléance devait ralentir l'accomplissement de la mission confiée, il irait à l'encontre de la finalité de l'érection de la prélatrice. La responsabilité de diriger les modalités d'un tel service, en communion avec les évêques diocésains concernés, revient au

8. SAINT JOSÉMARIA, *Quand le Christ passe*, Paris, Le Laurier, 1989, n° 105.

9. Cfr. CONCILE VATICAN II, const. dogm. *Lumen gentium*, n° 31.

prélat, qui a reçu la mission de gouverner cet instrument « pour qu'il soit valide et efficace »¹⁰.

En tant qu'évêque, avec les autres frères dans l'épiscopat, je ne peux manquer de considérer ces deux versants du service de l'Opus Dei aux diocèses, tous deux convergents dans la vaste mission que l'Église réalise dans le monde. Ce sont des aides directes et très utiles pour élever le niveau spirituel de chaque Église locale. Elles nous invitent à ne pas en rester seulement à la vision institutionnelle — peut-être plus quantifiable — ni au service de l'Œuvre qui résout d'éventuels problèmes concrets des diocèses. L'évaluation du service de l'Opus Dei aux diocèses s'opère dans de meilleures conditions lorsqu'on prend pour cadre le vaste horizon dans lequel nous nous sommes situés au début de cette conférence, à savoir celui de la pédagogie pastorale de la sainteté que tous les évêques reçoivent du Seigneur comme charge à l'égard de l'Église dans son ensemble et, plus concrètement, pour ce qui a trait à l'Église locale qui leur a été confiée.

L'existence de cette étroite collaboration entre l'Opus Dei en tant qu'institution hiérarchique et chaque diocèse, rend nécessaire une définition des compétences et la promotion du dialogue. D'une part, afin de garantir l'unité du diocèse sous la direction de l'évêque diocésain, le Code de droit canonique (au canon 297) requiert le consentement de l'évêque diocésain comme préalable pour qu'une prélature personnelle remplisse sa mission dans le domaine du diocèse. Il dispose, en outre, que les statuts de la prélature établissent les modalités de rapports avec les Ordinaires des lieux dans lesquels la prélature est active. D'autre part, pour respecter l'identité de la mission de la prélature et pour donner à son travail une unité de direction, on crée précisément une prélature, c'est-à-dire une entité sous la juridiction d'un unique prélat. Concrètement, les clercs incardinés dans la prélature sont à son service, sous la juridiction du prélat.

10. JEAN-PAUL II, const. ap. *Ut sit*, introduction.

Dans le cadre plus vaste de la mission de l'Église — le *salus animarum*, qui ne fera jamais défaut —, la participation des prêtres de la prélature de l'Opus Dei au conseil presbytéral de chaque diocèse semble être une perspective logique.

Ces réflexions permettent de déduire que l'action de l'Opus Dei dans les diocèses dans lesquels l'Œuvre travaille est intérieure à ceux-ci. Elle contribue à donner à chaque diocèse la diversification intérieure qui caractérise la communion¹¹. C'est un service qui apparaît à l'intérieur du diocèse presque naturellement, sans qu'une insertion ultérieure ne soit nécessaire. En même temps, les diocèses reconnaissent que le fruit d'un tel service se recueille principalement dans la vie de leurs fidèles. La dimension prophétique de l'appel universel à la sainteté au milieu du monde se produit en elle et chaque diocèse en cueille des fruits abondants de sainteté et de vie apostolique.

Dans l'Église comme communion, il existe certaines institutions de l'Église universelle qui collaborent à la mission commune. Cette optique permet de saisir la convergence et l'importance du service ecclésial de la prélature de l'Opus Dei. Si l'on tient compte du fait que les vérités les plus claires peuvent illuminer celles qui sont plus obscures, nous pouvons dire que le service pétrinien qui est à l'intérieur de chaque Église particulière peut nous aider à comprendre, même si c'est de manière analogique, la présence *intérieure* à l'Église particulière du service de l'Opus Dei, pour la pleine communion des Églises.

11. Cfr. CONGRÉGATION DE LA DOCTRINE DE LA FOI, *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme institution*, Cité du Vatican, 1992, n° 16.